

Cadre réservé au Livre foncier

**REQUÊTE EN INSCRIPTION
D'UN PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE (1)**

(Changement intervenant en dehors ou préalablement à la publication d'un acte ou d'une décision judiciaire)

Foliot du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénoms) (2)	SIGNATURE(S) (3)

demande(nt) l'inscription au Livre foncier du procès-verbal d'arpentage n° _____ ci-joint concernant la commune de **BOSELSHAUSEN** et renonce(nt) à la notification prévue par l'article 49 du décret du 18 novembre 1924, contre remise d'un exemplaire de la présente requête, dûment complétée, entre les mains du géomètre ou du notaire.

Le Géomètre-expert ou le Notaire (4)

À **HAGUENAU**, le **3 décembre 2015**



Cadet du Service du Cadastre

À _____, le _____

CERTIFICAT D'INSCRIPTION

Le présent document a été inscrit au Livre foncier le (4) _____

Aucune suite n'a pu être donnée à la requête ci-dessus pour le motif suivant (4) : _____

Le **Greffier du Livre foncier**,

Le _____ 20____

(1) Formulaire à remplir en 2 exemplaires.
(2) Si nécessaire, l'état de ses autres occupants est reporté au verso de l'imprimé.
(3) Les propriétaires (personnel privé) ou l'administration des impôts doivent être avisés de l'impression.
(4) Réviser la numérotation.

Feuille: du Livre foncier	REQUÉRANT(S) (Nom, prénom)	SIGNATURE(S) (3)

INFORMATION DES PROPRIÉTAIRES

L'établissement des documents portant modification du parcellaire cadastral relève de personnes agréées par l'Administration, dont la liste est consultable dans les bureaux du Cadastre. L'arrêté du 22 décembre 1992 relatif à l'information des consommateurs sur les prix des prestations topographiques dispose que, préalablement à l'exécution des travaux, le professionnel remet un devis au consommateur, distinguant de manière très apparente les prestations exigées par une administration ou par une collectivité publique des autres prestations effectuées au gré des clients (bornage, arpentage, etc.).

Cette obligation s'applique également à la note d'honoraires. L'arrêté précise aussi l'obligation d'affichage du prix des prestations.

PROCÈS-VERBAL D'ARPENTAGE

(Document établi en application de la loi du 31 mars 1884
applicable dans les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin)

N° D'ORDRE DU DOCUMENT

Section : 3 Numéros : 84, 85, 86

PERSONNE AGRÉÉE POUR ÉTABLIR LE DOCUMENT
--

Document établi et certifié exact

À HAGUENAU, le 3 décembre 2015

Le Géomètre-expert,



CERTIFICATION DU SERVICE DU CADASTRE

À _____, le _____

L'Inspecteur,

SITUATION ANCIENNE

1	Numéro parcelaire 2	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire 4	Contenance			Nature de culture
		Feuillet 3	Numéro d'ordre		ha	a	ca	Désignation des bâtiments 6
3	84			<u>ERTZ Anny Marthe née KLEIN</u>	45	10	pré	
3	85			<u>BALTZER Raphaël pour 1/2</u> <u>KOPP Sabrina née BALTZER pour 1/2</u>	33	90	pré	
3	86			<u>MEHL Jean Jacques</u>	20	3	pré	

SITUATION NOUVELLE

Section	Numéro parcelaire	Livre Foncier		Nom, profession, domicile du propriétaire	Contenance			Nature de culture Désignation des bâtiments
		Feuille	Numéro d'ordre		ha	a	ca	
7	8	9		10	11			12
				<u>Lieu-dit : Steinacker</u>				
3	<u> </u> 84			<u>Comme colonne 4</u>	7	01		t.à.b
3	<u> </u> 84			<u>Comme colonne 4</u>	13	32		t.à.b
3	<u> </u> 84			<u>Comme colonne 4</u>	24	77		pré
3	<u> </u> 85			<u>Comme colonne 4</u>	11	35		t.à.b.
3	<u> </u> 85			<u>Comme colonne 4</u>	3	92		t.à.b.
3	<u> </u> 85			<u>Comme colonne 4</u>	18	63		pré
3	<u> </u> 86			<u>Comme colonne 4</u>	3	59		t.à.b.
3	<u> </u> 86			<u>Comme colonne 4</u>	5	58		t.à.b.
3	<u> </u>			<u>Comme colonne 4</u>	10	86		pré

SITUATION ANCIENNE				SITUATION NOUVELLE					CALCUL											
SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE			NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	SECTION	N° DU PLAN	CONTENANCE			NATURE DE CULTURE BÂTIMENTS	DESIGNATION SOMMAIRE DU PROPRIETAIRE	FACTEURS	CONTENANCE		MOYENNE DES DEUX CALCULS				
1	2	3			4	5	6	7			8	9	10	11		12				
		ha	a	ca				ha	a	ca				a	ca	ha	a	ca		
Levé rattaché à la polygonation cadastrale existante (CC49)																				
																		+1		
3	84	45	10	pré	3	<u>84</u>	7	01	t.à.b	ERTZ Anny	700,14					7	00			
																		+2		
					3	<u>84</u>	13	32	t.à.b	idem	1330,38					13	30			
																		+5		
					3	<u>84</u>	24	77	pré	idem	2472,46					24	72			
																		Total :		
																		45	02	
																		doit :	45	10
																		diff :	-0	08
																			+3	
3	85	33	90	pré	3	<u>85</u>	11	35	t.à.b.	BALTZER Raphaël	1131,61					11	32			
																			+1	
					3	<u>85</u>	3	92	t.à.b.	idem	391,16					3	91			
																			+4	
					3	<u>85</u>	18	63	pré	idem	1859,01					18	59			
																		Total :	33	82
																		doit :	33	90
																		diff :	-0	08

REQUETE EN INSCRIPTION NORMALISEE

Identification du requérant (*Nom, Prénom, Adresse*)

Cabinet d'Arpentage Pierre-André BAUR
5, Rue des Soeurs – B.P. 50004 – 67501 HAGUENAU Cedex

Type de requête

- Requête initiale
 Réponse à ordonnance intermédiaire
 Envoi de pièce(s) complémentaire(s)
 Demande de prolongation de délai de réponse
 Pourvoi
 Retrait

NB En cas de transmission relative à une requête déjà déposée (autre que « requête initiale ») il convient d'indiquer les références de cette requête :

Pièces jointes

Nb	Intitulé
	Acte notarié
	Pièces d'état civil
	Procurations
	Extrait d'acte

Commune(s) concernée(s)

BOSSELSHAUSEN

Nb total de fiches détail annexées :

NB La requête initiale doit être accompagnée d'au moins 1 fiche détail

Nb	Intitulé	Code
	Mutation	1 MUT
	Création de droit	2 DROIT
	Prénotation de droit	3 PRENOT
	Hypothèque / Privilège	4 HYP
	Autre charge	5 CHARGE
	Confirmation de charge	6 CONF
	Rang	7 RANG
	Mentions sur droit / immeuble	8 MENTION
	Servitude	9 SERV
	Indivision forcée	10 IF
	Copropriété / Ensemble immobilier complexe	11 COPRO
	Parcelles	12 IM
	Division de parcelles	13 DIV
	Réunion de parcelles	14 REU

Observations

PVA N°

Certification de la RIN

Fait à HAGUENAU le

Signature